

POSTULAT

Auteur CSPO, par Diego Wellig et Rolet Gruber
Objet Problématique posée par l'élimination des boues d'épuration
Date 10.09.2019
Numéro 5.0449

En raison de l'arrêt des sites de l'UTO et de la SATOM qui interviendra probablement à fin septembre 2019, ainsi que des goulets d'étranglement observés dans l'usine d'incinération de la LONZA de Viège et de l'arrêt prévu de la station à la mi-octobre, les boues d'épuration doivent actuellement être incinérées en dehors du canton.

Le transport vers les sites d'incinération hors canton génère des surcoûts très importants.

Dans certains cas, ces boues ont dû être transportées par camion jusqu'à Pratteln (BL), ce qui n'est pas une solution durable, que ce soit d'un point de vue écologique ou économique.

La STEP de Viège (LONZA) AG a fait savoir qu'à compter du 31 décembre 2026, elle ne prendra plus en charge les boues d'épuration provenant d'ailleurs.

Le plan cantonal de gestion des déchets (PCGD) date de 2008 et ne correspond plus à l'évolution que le Valais a connue au cours des dernières années.

Partant de ce constat, un concept de gestion des boues d'épuration répondant aux besoins futurs devrait être élaboré dans les meilleurs délais en Valais.

Conclusion

Certaines situations particulières appellent parfois des mesures particulières, comme c'est le cas lors d'intempéries!

Le Conseil d'Etat est prié d'expliquer comment le canton peut participer aux coûts de transport élevés et non prévus qui en résultent pour les exploitants de STEP.

Comment l'incinération des boues d'épuration s'organisera-t-elle dans le futur pour qu'il n'y ait plus de goulets d'étranglement?